

**Benoit Buffet**

---

**De:** CAUVIN Nathalie - DRIEE IF/UT95/CEO [nathalie.cauvin@developpement-durable.gouv.fr]  
**Envoyé:** lundi 8 août 2011 17:13  
**À:** b.buffet@lpg-france.fr  
**Objet:** dossier cessation d'activité  
**Pièces jointes:** cessation lpg.pdf

Comme suite à notre conversation tél, vous trouverez en PJ le mémoire de cessation qui avait été réalisé à l'époque. Il était succinct, mais l'activité de l'entreprise étant le conditionnement de gaz, il était suffisant.

La cessation d'une activité classée est visée réglementairement par l'article R 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement :

[http://www.ineris.fr/aida/?q=consult\\_doc/navigation/2.250.190.28.8.57/4/2.250.190.28.6.8688](http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.57/4/2.250.190.28.6.8688)

À moment de la cessation, il faut, en plus du mémoire de cessation, faire un courrier au propriétaire des terrains et au maire de la commune, pour faire une proposition de remise en état du site (très certainement pour un usage de type industriel dans votre cas, puisque vous êtes en zone d'activité). Les réponses de ces personnes doivent être jointes au mémoire de cessation. En l'absence de réponse de leur part dans un délai de 3 mois après votre courrier, leur avis est réputé favorable.

Je reste à votre disposition si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

Cordialement,

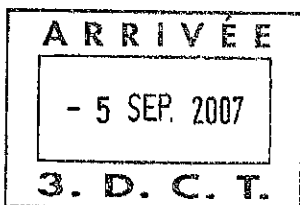
Nathalie CAUVIN  
Inspectrice des installations classées  
203 Les Chênes Bruns  
95000 CERGY  
Tél : 01.34.41.58.65  
Fax : 01.34.41.58.60



ANCIENNES EN EXTINCTION INCENDIE

Z.A. N° 2 des Bosquets  
17, chemin des Bœufs  
95540 MERY SUR OISE

Tél. : 01.34.48.20.30.  
Fax : 01.34.48.13.53.



Monsieur le Préfet  
du Département du Val d'Oise  
95000 Cergy

Méry sur Oise, le 5 Septembre 2007,

Objet : **Déclaration de cessation d'exploitation d'une installation classée**

Références : Décret n° 77-1133 du 21 Septembre 1977

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions du décret n° 77-1133 du 21 Septembre 1977, articles 34-1, 34-2 et 34-3, je soussigné :

Monsieur BUGEAU Pierre Charles, de nationalité française, agissant en qualité de Directeur Qualité de la société :

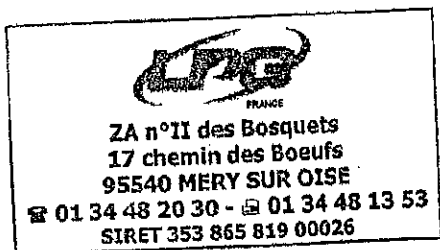
**LPG France**


Située : ZA n° 2 Les Bosquets  
17 Chemin des Boeufs  
95540 MERY SUR OISE

Déclare que l'installation susnommée sera mise à l'arrêt définitif avant le 31 Décembre 2007. Dès connaissance de la date exacte, nous vous tiendrons informés et vous ferons parvenir l'ensemble des preuves attendues et justificatives.

L'analyse de la situation et les mesures prises pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation de l'activité, la mise en sécurité du site sont décrites en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma plus haute considération.



  
Monsieur BUGEAU  
Directeur Qualité

S.A. au capital de 259.163,33 € - SIRET : 353 865 819 00026 - Code APE 748K - TVA INTRA : FR76353865819



## 1/ EVACUATION ET ELIMINATION DES PRODUITS DANGEREUX ET DES DECHETS

Les produits commercialisés par LPG et faisant l'objet d'une autorisation préfectorale d'exploiter sont des gaz de type HFC tels que le FM200, le FE13 et le HALON 1301 ainsi que le CO2. Par nature, tous ces gaz sont stockés exclusivement dans des cylindres ou containers. Lors du déménagement dont la date vous sera communiquée ultérieurement, l'ensemble des produits sera rapatrié sur le nouveau site de Méry sur Oise (22 Chemin des Boeufs). Aucun produit ou déchet sous quelque forme que ce soit ne sera laissé sur le site du 17 Chemin des Bœufs à Méry sur Oise. La citerne de CO2, en location, sera démantelée et transférée sur le nouveau site (La facture d'enlèvement de la citerne vous sera transmise).

Des photos de l'extérieur et de l'intérieur des bâtiments seront prises afin de montrer l'état des lieux après le déménagement.

D'autre part, l'entreprise déclare n'avoir jamais procédé à un enfouissement de produits.

## 2/ DEPOLLUTION DES SOLS ET EAUX SOUTERRAINES

De par la nature de l'activité de l'entreprise (commercialisation de cylindres de gaz), les sols et eaux souterraines n'ont subi aucune pollution.

## 3/ INSERTION DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

Les locaux, situés au sein d'une zone d'activités économiques et industrielles s'intègrent parfaitement à l'environnement.

Aucune mesure particulière de surveillance n'est à mettre en œuvre.

